

DELIBERATION DU BUREAU
2024 N°30

ENVIRONNEMENT

Le Bureau Communautaire s'est réuni le 6 juin 2024, sur convocation du Président envoyée le 31 mai 2024.

Présent(e)s : F. CHARTREUX, , JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, L. GUYOT, J. BOCANEGRA, D. PICARD, Ph. MONALDESCHI, E. PAYEUR, O. HEYOB, JL. CLAUDON, R. ARNOULD, E. POIRSON, X. COLIN, C. SAUVAGE, JL. STAROSSE, M. GUEGUEN.

Excusé : A. HARMAND

BU2024-30- ENVIRONNEMENT (8.8) - DEMANDES DE SUBVENTIONS PLURI-ANNUELLES (2024-2025-2026)
POUR L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 PELOUSES DU TOULOIS

Dans le cadre de sa compétence « Espaces naturels & biodiversité et GEMAPI », la Communauté de Communes Terres Tolloises anime le pilotage du site Natura 2000 des pelouses du Tollois, site FR4100163. A la suite du transfert de compétences de la DREAL vers la région Grand Est, la CC2T a été désignée comme structure porteuse par la Région. L'ensemble du site occupe environ 100 hectares sur cinq communes : Toul, Pagny-derrière-Barine, Ecrouves, Choley-Ménillot et Domgermain.

Des actions de gestion et d'animation font partie des objectifs prévus par la CC2T. La Région Grand Est accompagne financièrement cette démarche. Il s'agit de solliciter une aide financière pour les trois prochaines années (2024 à 2026).

Le territoire de la Communauté de Communes Terres Tolloises présente une richesse indéniable en termes de milieux et d'habitats, de populations faunistiques et floristiques. De par leur intérêt écologique, de nombreux sites sont classés afin d'en assurer la préservation et la valorisation : 36 Espaces Naturels Sensibles (ENS) et 5 sites Natura 2000.

Il apparaît également important pour la CC2T de mener des actions **sur les autres espaces naturels d'intérêt communautaire, départementaux ou européens en dehors des sites ENS conventionnés avec le conseil Départemental**. Ces sites sont notamment en lien avec les milieux humides : la vallée de la Moselle, la forêt de la Reine, le marais de Lay-Saint-Rémy, les pelouses du Tollois, etc.

En vertu de ce partenariat, la CC2T est engagée sur les volets suivants :

- Améliorer la connaissance de la richesse faunistique et floristique des sites et de ses conditions particulières (géologie, climat, hydrologie ...)
- Préserver, aménager et entretenir durablement les sites dans l'intérêt de la biodiversité et du public (plan de gestion écologique et paysagère, travaux de restauration ou d'entretien)
- Ouvrir les sites au public dans le respect de la sensibilité du milieu (animations pédagogiques, conception et mise en œuvre d'aménagements légers permettant une découverte des sites).

1) Le Programme des actions de gestion et d'animation envisagé de janvier à décembre 2024 - 2025 - 2026

Afin d'assurer son engagement sur la partie ouverture au public et sur la partie gestion des espaces naturels du site FR4100163, Pelouses du Tollois, la CC2T propose pour ces trois années 2024-2025-2026 de reconduire la réalisation d'**actions d'animation et de sensibilisation et de gestion**. Les animations se dérouleront sur les espaces naturels et abords du site Natura 2000.

Les actions d'animation et de sensibilisation

L'ensemble des animations proposées sous forme de séquences d'une demi-journée à une journée, de janvier à décembre ; pour les publics scolaires (de l'école primaire aux lycées), de loisirs et familiaux (programme grand public). Un nouveau public apparaît depuis 2019, le public spécialisé des Instituts Médicoéducatifs de Toul et de Velaine.

Les actions d'animations sont assurées en majorité par l'animatrice nature de la CC2T, sauf pour certaines animations spécifiques qui sont sous-traitées.

Dans la mesure du possible et selon le projet pédagogique, les groupes évoluent sur les sites de proximité de leur établissement. Pour rejoindre un site naturel classé, les groupes se déplacent en bus financés par la collectivité notamment grâce aux subventions du Conseil Régional Grand Est.

Les actions de gestion

L'animation du site consiste à poursuivre les actions préconisées dans le Document d'objectifs (DOCOB de 2004) ainsi que dans le plan de préservation et de valorisation du plateau et fort de Domgermain (PPVde 2020). Les actions portent tant sur la protection, la préservation que la sensibilisation. Les pelouses calcaires faisant parties de l'appellation : Pelouses du Toulinois sont la Côte Barine, le plateau d'Ecrouves, le plateau de Domgermain, la pelouse de Ménillot.

La CC2T s'appuie actuellement sur le CEN Lorraine pour co-animer certaines actions. En effet, il est reconnu pour son expertise sur les habitats pelouses sèches en Lorraine. Dans le Toulinois, il participe à l'animation du site depuis 2011. Il est en parallèle avec la CC2T l'interlocuteur de référence sur le plan technique auprès des acteurs locaux. En effet, pour rappel l'animation du site a été confiée en mars 2011 au CEN Lorraine (2011-2013), renouvelée le 9 avril 2015, puis à nouveau reconduite en 2020 pour 3 ans (convention CC2T - CENL - DREAL). Enfin, le CEN Lorraine a en gestion directe 3 entités sur 5 du complexe de pelouses sèches, FR4100163 Pelouses du Toulinois.

2) Dépenses prévisionnelles du projet (2024 à 2026)

A- ANIMATION DU SITE :

La Communauté de Communes Terres Tuloises sollicite une aide financière de la Région Grand Est sur la base d'un montant de dépenses éligibles de **144 110 € TTC**.

Ces dépenses prévisionnelles pour 3 ans (de 2024 à 2026) sont les suivantes (le détail en donné en annexe à la présente délibération) :

Année 2024

Coûts totaux / an : 43 219 € TTC

- Prestations de service/sous-traitance (cf. détail en annexe) : **32 080 € TTC**
- Dépenses de rémunération (cf. détail en annexe) : **8 100 €**
- Coûts indirects - forfait de 15% des dépenses de personnels (cf. détail en annexe) : **1 215 € TTC**
- Autres dépenses (cf. détail en annexe) : **1 824 € TTC**

Année 2025

Coûts totaux / an : 46 783 € TTC

- Prestations de service/sous-traitance (cf. détail en annexe) : **36 242,50 € TTC**
- Dépenses de rémunération (cf. détail en annexe) : **8 383 €**
- Coûts indirects - forfait de 15% des dépenses de personnels (cf. détail en annexe) : **1 257,45 € TTC**
- Autres dépenses (cf. détail en annexe) : **900 € TTC**

Année 2026

Coûts totaux / an : 54 108 € TTC

- Prestations de service/sous-traitance (cf. détail en annexe) : **43 123,15 € TTC**
- Dépenses de rémunération (cf. détail en annexe) : **8 769 €**
- Coûts indirects - forfait de 15% des dépenses de personnels (cf. détail en annexe) : **1 215,65 € TTC**
- Autres dépenses (cf. détail en annexe) : **900 € TTC**

B- REVISION/MODIFICATION DOCOB (Document d'objectif) :

La Communauté de Communes Terres Toulaises sollicite une aide financière de la Région Grand Est sur la base d'un montant de dépenses éligibles de **105 525 € TTC**.

Ces dépenses prévisionnelles pour 3 ans (de 2024 à 2026) sont les suivantes (le détail en donné en annexe à la présente délibération) :

Année 2024

Coûts totaux / an : 0 € TTC

Année 2025

Coûts totaux / an : 4 820,70 € TTC

- Prestations de service/sous-traitance (cf. détail en annexe) : **0 € TTC**
- Dépenses de rémunération (cf. détail en annexe) : **4 191,90 €**
- Coûts indirects - forfait de 15% des dépenses de personnels (cf. détail en annexe) : **628,80 € TTC**

Année 2026

Coûts totaux / an : 100 704,70 € TTC

- Prestations de service/sous-traitance (cf. détail en annexe) : **95 662,50 € TTC**
- Dépenses de rémunération (cf. détail en annexe) : **4 384,50 €**
- Coûts indirects - forfait de 15% des dépenses de personnels (cf. détail en annexe) : **657,70 € TTC**

En conséquence, le Bureau Communautaire est invité à :

- **Autoriser le président à solliciter l'accompagnement financier de la Région Grand Est dans le cadre du dossier Natura 2000-FR4100163 (Pelouses du Toulais) et signer les documents nécessaires correspondants.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

ANNEXE – Détail des dépenses prévisionnelles 2024-2026

ANIMATION DU SITE

ANNEE 2024

1) Prestations de service/sous-traitance

Description de la dépense (étude xxx, communication xxx, assistance à maîtrise d'ouvrage,...)	Fournisseur (si déjà connu)	Identification du justificatif (devis xx, marché public xxx)	Code du site Natura 2000 (FRxxx) ou multisites	Montant prévisionnel en € HT	Montant supporté par le bénéficiaire (uniquement si vous ne récupérez pas la TVA) €
Assistance à l'animation de janvier à décembre 2024	CEN Lorraine	DEVIS	FR4100163	21 300 €	21 300 €
Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation d'éducation à l'environnement - Détails ci-dessous			FR4100163	10 780 €	10 780 €
Sorties nature à destination du public scolaire (cycle 1 à cycle 3) Plateau d'Ecrouves et Plateau de Domgermain	Atelier Vert	DEVIS	FR4100163		2 950 €
Sorties nature à destination du public scolaire (cycle 1 à cycle 3) Plateau d'Ecrouves et Plateau de Domgermain	LOANA	DEVIS	FR4100163		2 600 €
Sortie nature Grand public - Ecrouves Le réveil des oiseaux nicheurs Dimanche 14 avril 2024 - 8h à 10h	Nicolas PATIER Naturaliste indépendant	DEVIS	FR4100163	420 €	504 €
Sortie nature Grand public – 2 temps forts 1/Ciné-débat suivi d'une auberge espagnole + 2/ balade nocturne au plateau de Domgermain Samedi 1 juin 2024 - 18h à 22h	CPEPESC	DEVIS	FR4100163	726,18 €	871,42 €
Sortie nature Grand public - plateau d'Ecrouves balade nocturne Samedi 20 juillet 2024 - 20h à 22h	CPEPESC	DEVIS	FR4100163	488,89 €	586,19 €
Sortie nature Grand public - plateau d'Ecrouves balade nocturne A partir de septembre 2024		En attente	FR4100163		518,39 €
Sortie nature Grand public - plateau de Domgermain A partir de novembre 2024	LOANA	DEVIS	FR4100163		350 €
BUS (estimatif sur 20 trajets aller/retour)	Prêt à partir	120 € / trajet	FR4100163		2 400 €
TOTAL					32 080 € TTC

Reste à charge CC2T espéré : 0 € (pour mémoire ces dépenses étaient directement prises en charge par l'Etat avant le transfert de compétence à la Rgion)

2) Dépenses de rémunération de l'agent de la CC2T

Description de l'intervention (type de mission) et année(s) concernée(s)	Nom de l'intervenant	Qualification de l'intervenant	Code du site Natura 2000 (FRxxx) ou multisites	Coût salarial total sur l'année	Temps de travail prévisionnel (ETP)	Montant prévisionnel en €
Animation du site Natura 2000 de janvier à décembre 2024	KOSTRZEWA Claire	Animatrice Fonctions : Technicienne espaces naturels et biodiversité	FR4100163	ETP salaire brut annuel = 28 264 € Cotisations patronales cumul annuel = 12 238 € TOTAL = 40 502 €	0.2 ETP	8 100 € TTC
TOTAL						8 100 € TTC

Mis en ligne le 07/06/2024 à 07h58

REÇU EN PREFECTURE
le 06/06/2024

Application agréée E-legalite.com

Reste à charge CC2T espéré : 0 €

3) Coûts indirects – Environnement de l'agent CC2T mobilisé (forfait de 15% des dépenses de personnels présentés)

Rappel du TOTAL des dépenses de personnels présentés (cf. §2) : **8 100 €**

TOTAL des coûts indirects pris en compte (15% de la ligne précédente) : **1 215 € TTC**

Reste à Charge CC2T : le forfait pris en compte par la Région ne couvre pas la totalité du coût « environné » de l'agent mobilisé.

4) Autres dépenses

Description de la dépense	Fournisseur (si connu)	Identification du justificatif	Code du site Natura2000 ou multisites	Montant prévisionnel (€ HT)	Montant supporté par le bénéficiaire (uniquement si vous ne récupérez pas la TVA)
2024 Achat d'un traceur GPS : GPS Portable GPSMAP 65s	GARMIN	Capture d'écran site internet GARMIN	FR4100163		450 € TTC
Achat de 6 batbox : pour le technicien (1) + animations grand public (5)	LPO	Capture d'écran site internet LPO	FR4100163		1374 € TTC
TOTAUX					1 824 € TTC

Reste à charge CC2T espéré : 0 €

ANNEE 2025

Description de la dépense (étude xxx, communication xxx, assistance à maîtrise d'ouvrage,...)	Fournisseur (si déjà connu)	Identification du justificatif (devis xx, marché public xxx)	Code du site Natura 2000 (FRxxx) ou multisites	Montant prévisionnel en € HT	Montant supporté par le bénéficiaire (uniquement si vous ne récupérez pas la TVA) €
Assistance à l'animation de janvier à décembre 2025	A définir	A définir	FR4100163	23 062,50 €	23 062,50 €
Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation d'éducation à l'environnement	A définir	A définir	FR4100163	10 780 €	10 780 €
BUS (estimatif sur 20 trajets aller/retour)	Prêt à partir	120 € / trajet	FR4100163		2 400 €
TOTAL					36 242,50 € TTC

Reste à charge CC2T espéré : 0 €

2) Dépenses de rémunération de l'agent de la CC2T

Description de l'intervention (type de mission) et année(s) concernée(s)	Nom de l'intervenant	Qualification de l'intervenant	Code du site Natura 2000 (FRxxx) ou multisites	Coût salarial total sur l'année	Temps de travail prévisionnel (ETP)	Montant prévisionnel en €
Animation du site Natura 2000 de janvier à décembre 2025	KOSTRZEWA Claire	Animatrice Fonctions : Technicienne espaces naturels et biodiversité	FR4100163	ETP salaire brut annuel = 29 253 € Cotisations patronales cumul annuel = 12 666 € TOTAL = 41 919 €	0 2 E T P	8 383 € TTC
TOTAL						8 383 € TTC

Reste à charge CC2T espré : 0 €

3) Coûts indirects – Environnement de l'agent CC2T mobilisé (forfait de 15% des dépenses de personnels présentés)

Rappel du TOTAL des dépenses de personnels présentés (cf. §2) : **8 383 €**

TOTAL des coûts indirects pris en compte (15% de la ligne précédente) : 1 257,45 € TTC

Reste à Charge CC2T : le forfait pris en compte par la Région ne couvre pas la totalité du coût « environné » de l'agent mobilisé.

4) Autres dépenses

Description de la dépense	Fournisseur (si connu)	Identification du justificatif	Code du site Natura2000 ou multisites	Montant prévisionnel (€ HT)	Montant supporté par le bénéficiaire (uniquement si vous ne récupérez pas la TVA)
2025	A définir	A définir	FR4100163	A définir	A définir
TOTAUX					900 € TTC

ANNEE 2026

Description de la dépense (étude xxx, communication xxx, assistance à maîtrise d'ouvrage,...)	Fournisseur (si déjà connu)	Identification du justificatif (devis xx, marché public xxx)	Code du site Natura 2000 (FRxxx) ou multisites	Montant prévisionnel en € HT	Montant supporté par le bénéficiaire (uniquement si vous ne récupérez pas la TVA) €
Assistance à l'animation de janvier à décembre 2026	A définir	A définir	FR4100163	29 943,15 €	29 943,15 €
Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation d'éducation à l'environnement	A définir	A définir	FR4100163	10 780 €	10 780 €
BUS (estimatif sur 20 trajets aller/retour)	Prêt à partir	120 € / trajet	FR4100163		2 400 €
TOTAL					43 123,15 € TTC

Mis en ligne le 07/06/2024 à 07h58

REÇU EN PREFECTURE

le 06/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20240606-BU2024_30-D

2) Dépenses de rémunération de l'agent de la CC2T

Description de l'intervention (type de mission) et année(s) concernée(s)	Nom de l'intervenant	Qualification de l'intervenant	Code du site Natura 2000 (FRxxx) ou multisites	Coût salarial total sur l'année	Temps de travail prévisionnel (ETP)	Montant prévisionnel en €
Animation du site Natura 2000 de janvier à décembre 2026	KOSTRZEWA Claire	Animatrice Fonctions : Technicienne espaces naturels et biodiversité	FR4100163	ETP salaire brut annuel = 30 277 € Cotisations patronales cumul annuel = 13 568 € TOTAL = 43 845 €	0.2 ETP	8 769 € TTC
TOTAL						8 769 € TTC

Reste à charge CC2T espré : 0 €

3) Coûts indirects – Environnement de l'agent CC2T mobilisé (forfait de 15% des dépenses de personnels présentés)

Rappel du TOTAL des dépenses de personnels présentés (cf. §2) : **8 769 €**

TOTAL des coûts indirects pris en compte (15% de la ligne précédente) : 1 315, 35 € TTC

Reste à Charge CC2T : le forfait pris en compte par la Région ne couvre pas la totalité du coût « environné » de l'agent mobilisé.

4) Autres dépenses

Description de la dépense	Fournisseur (si connu)	Identification du justificatif	Code du site Natura2000 ou multisites	Montant prévisionnel (€ HT)	Montant supporté par le bénéficiaire (uniquement si vous ne récupérez pas la TVA)
2026	A définir	A définir	FR4100163	A définir	A définir
TOTAUX					900 € TTC

REVISION / MODIFICATION DU DOCOB

ANNEE 2025

Dépenses de rémunération

Description de l'intervention (type de mission) et année(s) concernée(s)	Nom de l'intervenant	Qualification de l'intervenant	Code du site Natura 2000 (FRxxx) ou multisites	Coût salarial total sur l'année	Temps de travail prévisionnel (ETP)	Montant prévisionnel en €
Animation du site Natura 2000	KOSTRZEWA Claire	Animatrice Fonctions : Technicienne espaces naturels et biodiversité	FR4100163	ETP salaire brut annuel = 29 253 € Cotisations patronales cumul annuel = 12 666 € TOTAL = 41 919 €	0.1 ETP	4 191.90 € TTC
TOTAL						4 191.90 € TTC

A) Coûts indirects (15% des dépenses de personnels présentés)

Rappel du TOTAL des dépenses de personnels présentés : **4 191.90 €**

TOTAL des coûts indirects présentés (15% de la ligne précédente) : 628,80 € TTC

Reste à Charge CC2T : le forfait pris en compte par la Région ne couvre pas la totalité du coût « environné » de l'agent mobilisé.

ANNEE 2026

Prestation de service/sous-traitance

Description de la dépense (étude xxx, communication xxx, assistance à maîtrise d'ouvrage,...)	Fournisseur (si déjà connu)	Identification du justificatif (devis xx, marché public xxx)	Code du site Natura 2000 (FRxxx) ou multisites	Montant prévisionnel en € HT	Montant supporté par le bénéficiaire (uniquement si vous ne récupérez pas la TVA) €
Révision DOCOB	A définir	A définir	FR4100163		95 662,50 € TTC
TOTAL					95 662,50 € TTC

Dépenses de rémunération

Description de l'intervention (type de mission) et année(s) concernée(s)	Nom de l'intervenant	Qualification de l'intervenant	Code du site Natura 2000 (FRxxx) ou multisites	Coût salarial total sur l'année	Temps de travail prévisionnel (ETP)	Montant prévisionnel en €
Animation du site Natura 2000	KOSTRZEWA Claire	Animatrice Fonctions : Technicienne espaces naturels et biodiversité	FR4100163	ETP salaire brut annuel = 30 277 € Cotisations patronales cumul annuel = 13 568 € TOTAL = 43 845 €	0.1 ETP	4 384,50 € TTC
TOTAL						4 384,50 € TTC

Mis en ligne le 07/06/2024 à 07h58

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20240606-BU2024_30-D

Coûts indirects (15% des dépenses de personnels présentés)

Rappel du TOTAL des dépenses de personnels présentés : **4 384,50 €**

TOTAL des coûts indirects présentés (15% de la ligne précédente) : **657,70 € TTC**

Reste à Charge CC2T : le forfait pris en compte par la Région ne couvre pas la totalité du coût « environné » de l'agent mobilisé.

Mis en ligne le 07/06/2024 à 07h58

REÇU EN PREFECTURE
le 06/06/2024

Application agréée E-legalite.com